



Obligation de soutien aux parents ou beaux parents

Par **satine21**, le **23/05/2009** à **10:40**

Bonjour,

Je m'interroge sur le soutien à apporter à nos parents, je suis fille unique et lorsque je devrais prendre en charge mes parents sur leur vieux jours je le ferais très volontier. Par contre, je voudrais me protéger quant au fait de soutenir financièrement mes beaux parents. Moi et mon conjoint, ne sommes, pour le moment pas mariés, ni pacsés. Comment est-ce que ça se passera lorsque ses parents seront placés ? Est-ce que mes revenus et mes biens seront pris en considération ? Comment puis je me protéger afin de donner plus à mes parents qu'à mes beaux parents ? Est-ce que c'est une bonne idée de rester en union libre plutôt que de nous marier ou nous pacser alors que nous allons acquérir une maison ?

Ce sont des questions qui me tiennent à coeur. Je vous remercie à l'avance de tous les éclaircissements que vous pourrez m'apporter.

Merci

Satine.